

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

( Ere vulgaire )

NONIDI 19 Frimaire.

Mardi 9 Décembre 1794.

*Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n<sup>o</sup>. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 15 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)*

## ESPAGNE.

*De Madrid, le 22 novembre.**Fin de l'exhortation du duc de la Alcudia aux Espagnols.*

L'invasion actuelle n'a rien qui doive étonner, si l'on considère que le pays par lequel l'ennemi a pénétré, est un pays ouvert; mais aujourd'hui il ne peut se flatter de pénétrer plus avant, attendu qu'il a en face des montagnes qui doivent nécessairement l'arrêter. Rapportez-vous-en d'ailleurs à l'activité de notre général; il ne souffrira pas que l'ennemi reste maître du territoire usurpé, qu'autant qu'il le jugera convenable; aussi-tôt qu'il voudra le détruire, il achèvera sa destruction. Dissipez donc toutes les craintes qui ont pu vous alarmer; mais faites en même temps un premier & dernier effort pour sauver vos propriétés: Dieu & ses saintes loix vous l'ordonnent; vous ne devez pas même espérer que vos champs se fertilissent avant que vous n'ayez fait cet effort pour la défense du seigneur & de ses loix. Le seigneur vous aidera & combattra pour vous: implorez donc sincèrement le secours du ciel; j'ai déjà, pour l'obtenir, fait ordonner des prières publiques.

Mais n'intérez pas de ces paroles qu'il faille s'abandonner au désespoir, ou que nous soyons réduits à la dernière extrémité! Non, nous ne manquons pas de moyens pour nous opposer à l'ennemi commun. Le roi écrasera leur orgueil à la tête de son armée catholique. Le tout-puissant étendra son glaive vengeur pour détruire les profanateurs de son nom sacré! Votre souverain se repose sur la loyauté espagnole, & il prend soin de la récompenser en diminuant, autant que le comporte la dignité royale, les dépenses de sa cour & de sa maison, pour éviter la nécessité d'une taxe extraordinaire. Cette conduite de leurs majestés, leur sollicitude paternelle, l'attention constante du roi qui veille à toutes les affaires politiques, en s'attachant principalement à faire strictement administrer la justice; tout mérite de notre part une reconnaissance plus qu'ordinaire. J'ai sous sa vigilance infatigable, suivons son illustre exemple, & tâchons de contribuer de même au bonheur public; que chacun de nous s'acquiesse de ses devoirs respectifs, nous rétablirons ainsi le bonheur commun; que les intentions bienfaisantes de leurs majestés produisent la tranquillité parmi vous: tous les individus retireront de cet état de choses les avantages les plus considérables.

Je vous prie, mes chers compatriotes, de considérer avec attention ce que je viens de vous dire; j'espère que vous trouverez mes expressions également sincères, intelligibles & vraies. Conservez la tranquillité publique, en excitant votre indignation contre une horde ennemie qui voudroit tout bouleverser: voilà mon objet & mon unique but. Si je puis y réussir, vous ressentirez sous peu de jours des bons effets de mes démarches. Coopérez avec moi, & vous trouverez bientôt la récompense de vos fatigues.

Notre religion aura aussi part à notre triomphe glorieux; le Très-

Haut protégera ses saintes loix, & je ne cesserai d'invoquer son secours.

Fait à Madrid, &amp;c.

( Signé ) LA ALCUDIA.

## ANGLETERRE.

*De Londres, le 10 novembre.*

Les papiers ministériels s'évertuent à démontrer que non-seulement l'Angleterre ne doit pas songer à faire la paix avec la France, mais même que cette paix, s'il étoit quelque moyen de la faire avec sûreté, seroit infiniment préjudiciable à la prospérité commerciale de la Grande-Bretagne; il est hors de doute, dit l'auteur du *Times*, que les François rendus forts de leurs triomphes contre nos alliés, iroient peut-être jusqu'à nous demander la restitution de la Corse, dont la possession est si nécessaire aux progrès de notre commerce dans la Méditerranée & dans le Levant. D'ailleurs, ajoute l'auteur, les avantages que nous tenons de la guerre actuelle sont incomparablement plus grands que ceux auxquels nous aurions droit de prétendre par un traité de paix avec nos ennemis naturels. Il est bien vrai que si nos alliés actuels, en nous abandonnant, nous laissent à la merci des républicains, nous aurons à entretenir des forces navales plus nombreuses pour faire face à celles qu'ils seront alors en état de déployer contre nous; mais cette surcharge d'impositions qui pesera sur la nation, sera alors compensée par l'agrandissement énorme de notre navigation & de notre commerce dans les quatre parties du monde.

La maison de la Trinité, à Hull, a reçu ordre du département de la marine de tenir prêts un certain nombre de marins pour se rendre à bord du vaisseau *Amiral* qui est dans les Dunes, d'où ils seront envoyés en qualité de pilotes dans les mers du Nord.

La nouvelle de la prise du vaisseau de ligne l'*Alexander* au débouquement du canal, vient de nous être apportée par le vaisseau le *Canada*, qui étoit de conserve avec

lui, & qui a même reçu quelques boulets dans la rencontre avec les François.

Cet événement a déterminé l'amirauté à redoubler de mesures, de précautions, afin de connoître tous les mouvemens de l'ennemi dans les mers environnantes. D'abord on a établi sur toutes les côtes de Cornouailles & de Kent des tours de signaux à la vue l'une de l'autre, & qui se communiquent rapidement les découvertes qu'on fera en mer; ensuite, on a fait partir de Falmouth une division de frégates aux ordres de sir Edouard Pellew, pour aller croiser à la hauteur de Brest, où cette division sera renforcée par quelques frégates commandées par le chevalier Warren. Une escadre, composée du vaisseau le *Jupiter*, de 50 canons, de six frégates, & de neuf autres bâtimens de moindre force, va appareiller pour aller protéger le commerce britannique dans la mer du Nord. Enfin, le 9 de ce mois, l'amiral Howe est sorti pour la quatrième fois avec la grande escadre; de sorte que la défense des trois royaumes se trouve aujourd'hui comme concentrée à la vue de nos côtes.

La gazette de la cour, du 8 de ce mois, nous annonce que les moyens de séduction employés auprès du général Lavaux, pour lui faire abandonner la cause de la république à Saint-Domingue, ayant tous échoués, le lieutenant-colonel Brisbane qui commande dans cette île les forces anglaises, a mieux réussi auprès de quelques lieutenans blancs & noirs du général Lavaux qui lui ont remis le poste de Petite-Rivière, la paroisse de ce nom & la plaine de l'Artibonite: une capitulation a été signée à cette effet le 19 août.

Le lord chancelier, l'archevêque de Cantorbéry & le lord Sidney, se sont rendus le 4 à la chambre des pairs pour y annoncer officiellement la rentrée du parlement au 25 de ce mois. On assure que la situation critique des affaires politiques avec la cour de Vienne, dans ce moment, a exigé que le ministère pût mettre incessamment sous les yeux du parlement le tableau de cette situation, & obtenir des moyens prompts & efficaces, d'y apporter des changemens absolument nécessaires.

#### F R A N C E.

*De Paris, le 19 frimaire.*

On écrit du Port de la Montagne, qu'on a trouvé sur le navire suédois le *Florentin*, pris par nos frégates, des lettres assez intéressantes, & notamment celle d'un Maltois, datée de Malaga, qui s'explique librement avec son ami sur les affaires publiques en Espagne. Cette lettre porte que le 11 octobre dernier, une proclamation du roi a enjoint à tous les François qui se trouvent dans ce royaume de se retirer sur-le-champ à 20 lieues de toutes les côtes & à la même distance de Madrid. On fait journellement des levées forcées, tant pour le service de terre que pour celui de mer. La consternation & le mécontentement se partagent tous les esprits; de sorte que la cour est réduite à employer des ressources inimaginables pour tempérer l'effervescence du peuple espagnol, qui ne voit aucun avantage dans la continuation de cette guerre désastreuse pour la nation.

*Nota.* Si, parmi les ressources du ministère que nous ne connoissons pas, il compte beaucoup sur celles de l'éloquence, dont le duc de la Alcudia vient de donner un

échantillon rapporté dans cette feuille, il faut convenir que ces ressources sont bien frêles.

Il est assez remarquable que, dans tous les pays sujets des membres de la coalition, les peuples avouent hautement leur aversion pour la guerre actuelle. A Londres même, tandis que les pensionnaires de la liste ministérielle gagnoient leur argent en trainant la voiture de Pitt, le jour de l'installation du nouveau lord maire, le peuple crioit fortement *no war! no war!* point de guerre.

Les politiques qui visent à la paix saisissent avec empressement tous les événemens qui peuvent fortifier leurs conjectures à cet égard. En conséquence, ils font des commentaires sur le voyage que le comte de Bernstorff, ministre de Danemarck, vient de faire à Berlin. Le voyage du baron de Staël en Suisse cache aussi, selon eux, quelque mystère.

Les pièces du procès de Carrier étant arrivées de Nantes, elles lui ont été présentées, & elles ont détruit toutes les dénégations d'atrocités dont il s'étoit fait un rempart contre la justice nationale. De sorte que cette affaire fera bientôt place au procès de Fouquier-Tinville & de Joseph Lebon, qui vont être mis en jugement.

#### TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

*Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.*

*Suite de la séance du 16 frimaire.*

Carrier a répondu à ce que venoit de dire Goullin qu'il ne lui opposeroit que des faits. Goullin vient de vous déclarer, a-t-il dit, qu'il mourroit plutôt que de révéler le secret dont il parla hier, qu'il avoit cependant promis de révéler lorsqu'on l'exigeroit. Il n'y a pas de doute que l'on a dit qu'il avoit existé une conspiration qui fut dénoncée à Gillet, avant mon arrivée à Nantes & que mon collègue dit que le comité avoit des pouvoirs suffisans; & que, lorsqu'il s'agissoit du salut du peuple, il pouvoit les excéder. On me cite un fragment de lettre de Hérault de Sechelles; il faudroit lire cette lettre pour voir ce qui précède & ce qui suit: je ne me souviens pas qu'il m'ait écrit pendant que j'étois à Nantes, mais ce qui m'étonne, c'est son supplice.

De longs débats ont recommencé sur les dévastations de la Vendée. Le président a donné lecture d'un fragment de lettre de Carrier, écrite en brumaire, dans laquelle il est dit: « La recommandation de l'incendie des fours & des moulins est inutile; nous avons brûlé toute espèce de bâtimens. Cette expédition se continue; mais le général Haxo m'a marqué qu'il n'a pu faire brûler les moulins & fours de Machecoul, malgré ses précautions ».

Carrier est convenu qu'il incendioit les fours, les moulins, les clochers & les repaires, parce que les moulins servoient à donner des signaux aux brigands, & qu'ils se rassembloient au son du tocsin. Il a ajouté qu'il employait dans la lettre à Haxo, le mot *habitans*, s'étoit servi d'une mauvaise expression.

Solivan a dit que tout avoit été brûlé & détruit dans la Vendée, & que des paysans, saisis de frayeur, mettoient eux-mêmes le feu à leurs maisons pour paraître patriotes.

Carrier a tout rejeté sur le général Tureau; il a allégué que ce général lui dit qu'il avoit des ordres pour terminer la guerre de la Vendée; qu'après son départ, il divisa son armée en douze colonnes, qui tuèrent & brûlèrent tout.

Le substitut de l'accusateur-public a lu une note de 42 individus noyés dans la baie de Bourgneuf, dont un vieillard de 79 ans, 12 femmes, 12 filles, 15 enfans, dont 5 à la mamelle, & d'autres de 5 à 6 ans.

Un juge a observé à Lefevre, accusé, qu'il avoit donné ordre à Foucault d'exécuter cette noyade. Lefevre a répondu qu'il tenoit les ordres d'Haxo, & que ce général ne les lui avoit pas donnés, s'il ne les avoit pas reçus.

Le président a rappelé à Carrier sa lettre du 23 frimaire, à Haxo, ainsi qu'une autre du 19 nivôse, adressée à Dufour, dans laquelle Carrier dit : *brûle, brûle, brûle*, c'est le vœu de la convention.

On a ensuite annoncé que les originaux des ordres donnés par Carrier aux autorités constituées de Nantes, venoient d'être envoyés à l'accusateur public, par le comité de sûreté générale. On a présenté ces pièces à Carrier; elles sont intactes; il a reconnu sa signature.

On a donné lecture de deux listes de brigands; l'une du 27 frimaire en contient 24, dont deux de 13 & deux de 14 ans; la deuxième du 29, en contient 27. Au bas de chacune de ces listes, est écrit ce qui suit :

« Par ordre au citoyen Phelippe, président du tribunal-criminel, de faire exécuter sur-le-champ *sans jugement* les 24 brigands ci-dessus, & de l'autre part, ceux qui viennent d'être arrêtés les armes à la main ».

Nantes, 27 frimaire, l'an 2<sup>e</sup>....

Signé, CARRIER.

L'autre ordre du 29 est conçu de même.

Phelippe-Tronjoly a observé qu'il a rapporté procès-verbal, où il disoit que c'étoit par exprès commandement du représentant du peuple: j'ajoute, a dit Phelippe, que cette pièce s'est trouvée dans les papiers de Robespierre; donc j'ai été dénoncé à Robespierre.

Carrier a répété les mêmes réponses qu'il avoit déjà faites à ce sujet.

Le président a rappelé l'enfant de 13 ans, porté sur la première liste, qui disoit au bourreau: me ferez-vous beaucoup de mal? La guillotine lui coupa la tête par le milieu. On se rappelle que le bourreau de Nantes mourut de chagrin d'avoir exécuté, *sans jugement*, les cinq sœurs Métairie, portées sur la seconde liste, & dont la plus âgée avoit 28 ans, la plus jeune 17, & leur domestique 22 ans.

Verne, âgé de 67 ans, rentier, isle de la Fraternité, à Paris, & détenu, a déclaré qu'un homme célèbre par ses forfaits (Coffinhal), qui s'étoit arrogé le droit de venir chez lui, lui amena, en thermidor, Carrier pour dîner, & lui dit que Carrier avoit le talent sublime de transporter les prêtres; que, pendant que ce représentant étoit à Nantes, un grand nombre de prêtres avoient été embarqués, & avoient fait naufrage.

Carrier a répondu qu'il connoissoit Coffinhal; mais que c'étoit Laloi qui l'avoit invité à dîner chez Verne.

Le témoin a soutenu que c'étoit Coffinhal qui avoit amené Carrier; qu'à la vérité Gattray & Laloi étoient alors chez lui. Il a ajouté qu'étant un jour chez un de ses amis, Pouquier-Tainville s'y trouva, qui l'invita à venir dîner chez lui avec son ami, le 7 ou le 8 thermidor, & qu'il accepta pour le 9.

Carrier a dit ne pas se rappeler ce propos.

Julien, âgé de 19 ans, membre de l'instruction publique, commissaire du comité de salut public, a parlé des vexations d'Avril & de Lebatteux, deux agens de Carrier. Ils avoient, a-t-il dit, répandu la terreur dans le Morbihan: avant de faire périr les citoyens, ils faisoient creuser, en leur présence, le tombeau qui devoit les recevoir.

Il a ajouté, qu'étant à Nantes Carrier l'invita à dîner & l'envoya chercher, à une heure du matin, par le général Vimieux & par trois aides-de-camp; que Carrier étoit au lit; qu'il lui fit beaucoup de reproches; qu'il menaça de le dénoncer; qu'il lui déclara qu'il savoit ce qu'il avoit dit à la société. Il ajouta que, lorsqu'un homme trompoit le peuple au point qu'il fût dangereux de le faire périr aux yeux du peuple, il croyoit prudent de le faire périr secrètement, dût-il payer cette action de sa bourse; qu'il me tenoit, & qu'il sauroit se défaire de moi. Je montrai de la fermeté, a-t-il dit, & il changea de langage. Je fus reconduit chez moi; je partis le lendemain. À Angers, j'écrivis au comité de salut public; je terminois ma lettre en disant que Nantes étoit perdu, si on ne rappelloit pas Carrier.

Carrier a répondu qu'on lui avoit dit que ce jeune homme étoit Julien de Toulouse. Il a dit ne pas connoître le fait horrible qui regarde Lebatteux. Si je puis compter, a-t-il dit, sur mon unique ressource, je prouverai la fausseté de cette déclaration. Je demande que Vimieux & ses aides-de-camp soient entendus.

Julien a dit en outre qu'il avoit le malheur d'être regardé comme un homme de sang; qu'il étoit détenu depuis quatre mois; que malgré qu'il soit accusé de correspondance avec Robespierre, il desiroit être traduit au tribunal pour prouver son innocence, recouvrer sa liberté & l'estime des patriotes.

Villin d'Aubigny, ex-adjoint au ministre de la guerre, a déclaré que durant, il y a environ huit mois, aux Tuileries avec le général Muller, il se trouva placé à côté de Carrier, qui lui parla de bateaux à coulisse: tu es donc Carrier, lui dis-je? Oui, me répondit-il. Comment as-tu pu ordonner de pareilles exécutions? Il me répliqua qu'il y étoit autorisé.

Ronsin voulut un jour me mener dîner chez un de ses amis, rue de la Sourdière: je lui demandai chez qui; il me répondit chez Lamberty, baigneur étuviste de Carrier.

Carrier a répondu que tout cela étoit inventé; qu'il n'avoit pas tenu le propos qu'on lui impute, & qu'aussitôt qu'il se fut aperçu après dîner qu'il étoit à la compagnie de d'Aubigny, il ne voulut plus rester avec lui & le quitta.

Robin, interpellé, a répondu qu'il étoit à ce dîner; mais qu'il ignore si cette conversation a eu lieu; que Carrier ment souvent; qu'il a parlé des noyades dans d'autres circonstances, & que par ses interpellations il le forcera à dire la vérité.

Goullin est revenu sur les 132 Nantois: il a dit qu'il avoit rédigé le préambule de l'ordre pour les conduire à Paris, mais que le plan & l'esprit des articles étoit de Jicquieau.

Jicquieau a répliqué qu'il ne croyoit pas les avoir rédigés.

Goullin. — Je l'atteste; je ne lui en fait pas un crime; je les ai polis, à la vérité; mais cela prouve que des membres des administrations y ont contribué.

L. M. Thureau , âgé de 39 ans , général de division à l'armée de l'Ouest , détenu au Luxembourg , alloit être entendu en ses déclarations , lorsque la séance a été suspendue.

## CONVENTION NATIONALE.

(Présidence de REUBELL.)

Séance du 13 frimaire.

Baraillon intéresse la sensibilité de la convention en faveur d'un citoyen accablé d'ans & d'infirmités , & incarcéré parce qu'il a été prêtre.

Grégoire s'éleve avec force contre les cruautés exercées en tant d'endroits envers les prêtres. « Pour enfermer un homme ou le mettre en liberté , ne seroit-il pas absurde , dit-il , d'aller demander s'il a été procureur , notaire ou de tout autre état ; pourquoi donc demander s'il a été prêtre ! Le temps est arrivé de proclamer les grands principes de justice : il ne peut , il ne doit plus y avoir que de bons ou de mauvais citoyens. » — Vifs applaudissemens.

Un membre observe qu'il y a des loix faites pour les prêtres réfractaires , qu'il faut observer , mais il pense qu'il seroit de la justice de l'assemblée de renvoyer dans leurs familles ceux de ces prêtres qui ne peuvent se passer d'être soignés par quelqu'un , soit à cause de leur vieillesse , soit à cause de leurs infirmités. — Renvoyé au comité de sûreté générale , avec pouvoir de statuer.

Le comité de législation fait rendre un décret sur les certificats de civisme : ces certificats seront accordés par les comités de sections ou par les municipalités , & visés par les directoires de districts. Le *visa* ne pourra être refusé en aucun cas , à moins que les directoires n'aient des preuves matérielles d'incivisme à la charge du demandant ; & alors le *visa* sera suspendu jusqu'à ce que les comités de sections ou les municipalités aient prononcé sur ces pièces.

Tous les décrets antérieurs sont rapportés.

Le reste de la séance a été consacré à de grands actes de justice que nous allons faire connoître ; mais il nous seroit difficile de peindre l'enthousiasme qu'ils ont excité dans tous les cœurs.

Merlin , de Douai , est monté à la tribune , au nom des comités de salut public , de sûreté générale & de législation : « Vos comités de gouvernement , a-t-il dit , conformément au décret rendu hier & à plusieurs décrets précédens , se sont occupés du sort de ceux de nos collègues qui ont été mis en arrestation : ils vous proposent de décréter qu'ils seront sur-le-champ rappelés dans le sein de la convention.

Les plus vifs applaudissemens éclatent de toutes parts , à trois reprises différentes ; l'assemblée se leve toute entière , & adopte le projet de décret par acclamation.

Le rapporteur lit la liste des membres rappelés : deux ou trois sont oubliés ; on réclame à leur faveur , & l'assemblée ordonne qu'ils seront compris dans la liste.

Thibaudot obtient la parole : « Il vous reste encore , dit-il , à réparer un outrage fait à la vérité par la tyrannie ; c'est pour Thomas Payne que je réclame votre justice. ( Vifs applaudissemens. ) Vous vous rappelez l'intrigue par laquelle on expulsa de la convention cet homme qui honore son siècle , qui a fondé la liberté dans son pays , qui l'a proclamée dans tous les autres. On l'a compris dans le décret qui excluait les étrangers de la convention ; mais il a été , comme vous , nommé par la volonté suprême du peuple ; il étoit naturalisé par vos décrets : heureusement il vit ; vous pouvez réparer l'injustice dont il a été l'objet , & rendre au peuple un de ses plus dignes mandataires. »

L'assemblée décrète que Thomas Payne n'est pas compris dans le décret qui exclut les étrangers de la convention , & qu'il sera sur-le-champ rappelé dans son sein.

On met de nouveau le décret , avec les divers amendemens , aux voix ; il est adopté à l'unanimité , & couvert une seconde fois des plus vifs applaudissemens.

Bourdon de l'Oise succède à Merlin : Au nom de vos trois comités , je viens , dit-il , vous proposer un second acte de justice : c'est le rapport du décret du 27 germinal sur la police générale de la république. ( On applaudit long-tems ).

Le but de ce décret étoit facile à saisir , continue Bourdon ; mais vous le sentirez mieux encore , quand on aura mis sous vos yeux une note de la main du tyran ; vous y verrez qu'il vouloit , pour assurer sa tyrannie , égorger d'abord les deux castes autrefois distinguées , & ensuite la caste intermédiaire. En chassant les deux premières de Paris , il remplissoit doublement ses vues ; il les mettoit sous sa main ; & en ôtant aux ouvriers les ressources qu'ils trouvoient dans la dépense que faisoient auparavant , à Paris , tous ces bannis , il augmentoit le nombre des nécessiteux , pour en grossir ensuite son armée d'hommes à 40 sols , de coupe-jarets & de jacobins. ( Vifs & longs applaudissemens ).

Bourdon fait sentir aussi tout ce qu'avoit de cruel une loi qui chassoit des gens que même les anciens comités révolutionnaires , qui certes n'étoient pas indulgens , n'avoient pas pu trouver suspects.

Vos comités ont cru , dit Bourdon en finissant , devoir choisir ce jour pour vous proposer le rapport de ce décret , afin de montrer au peuple que vous ne voulez pas seulement être justes envers vos collègues , mais envers tous les citoyens.

La loi est rapportée à l'unanimité , excepté les premiers articles relatifs à la compétence du tribunal révolutionnaire & à la surveillance à exercer par les comités de l'assemblée.

Ce décret reçoit le même accueil que le premier.

L'assemblée renvoie à ses comités la proposition de Cambacérés , d'accorder une amnistie pour les délits révolutionnaires , excepté ceux réputés crimes capitaux par le code pénal. L'assemblée se leve au milieu de la joie générale & des cris répétés de *vivent la convention , la patrie et la liberté.*